

Craponne le 26 janvier 2026

Madame, Monsieur,

La Foire de Craponne aura lieu le **Lundi de Pentecôte 25 mai 2026**.

Si vous souhaitez participer à cette nouvelle édition, nous vous remercions de nous retourner la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée des pièces demandées.

Votre emplacement ne sera retenu qu'après réception de votre dossier complet et de votre règlement

Tarif 2026 : 14 € les 2 mètres linéaires.

Pour tout renseignement sur le placement contacter : le 07-72-10-84-01 ou foiredecraponne@gmail.com

Quelques rappels :

- Le vide grenier se déroule sur la voie publique avec des contraintes, comme le mobilier urbain et les arbres. Nous demandons à chaque exposant de s'adapter à son environnement, les changements de dernière minute n'étant pas possible.
- Nous ne fournissons aucun matériel.
- Votre véhicule ne doit pas empiéter sur l'emplacement des voisins.
- En cas de non-respect de cette consigne, nous vous demanderons de garer votre véhicule sur un parking extérieur.
- Lors de votre départ, vous devrez veiller à laisser votre emplacement parfaitement propre.

Nous vous remercions de votre contribution pour que cette édition 2026 soit une réussite, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le bureau du
Comité de la Foire de Craponne

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Nous plaçons au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets en tenant compte, dans la mesure du possible, de vos desiderata exprimés dans « Remarques et demandes ».

Un accusé de réception vous sera adressé par mail ou SMS dans les 15 jours suivants la réception de votre dossier d'inscription complet.

Les numéros d'emplacement seront envoyés à partir du 03 mai 2026.

PAS DE RAPPEL LE MATIN DE LA FOIRE

MERCI DE COMPLETER **ENTIEREMENT** LE DOSSIER

VIDE GRENIER

NOM : Prénom :

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

VIDE GRENIER*

OUI*

NON*

PROFESSIONNEL*

CARTE IDENTITÉ *	PASSEPORT*	PERMIS CONDUIRE*	AUTRE* (à indiquer)
------------------	------------	------------------	---------------------

*Rayer les mentions inutiles :

Numéro de votre pièce d'identité :	Date d'émission :	Lieu d'émission :
------------------------------------	-------------------	-------------------

Numéro de mobile	Adresse mail
------------------	--------------

Pour des raisons de sécurité, merci de nous communiquer le numéro d'immatriculation de chaque véhicule qui accèdera à votre stand

Nombre de mètres souhaités par 2 mètres obligatoirement). 14 € les 2 mètres linéaires x Total :

Souhaitez-vous votre véhicule sur le stand :

OUI

NON

Si OUI, voir impérativement l'article 3 des Conditions Générales de Vente

Votre emplacement sera réservé dès réception de votre règlement soit

- Par chèque, à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** (le nom de l'émetteur du chèque doit correspondre au nom de la personne qui réserve l'emplacement)
- Ou par virement sur **TRESOR PUBLIC - TPLYON**

IBAN FR76 1007 1690 0000 0020 0293 893 - Comité de la Foire de Craponne

Documents à joindre à votre bulletin inscription :

- Une photocopie de votre pièce d'identité
- **Un chèque ou le virement** du montant de votre emplacement à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- Pour les professionnels ; un extrait du registre de commerce de moins de 3 mois (ou numéro d'enregistrement CFE pour les autoentrepreneurs).
- Pour les exposants particuliers : remplir la déclaration sur l'honneur de la participation à une vente au déballage (en annexe).
- Conditions Générales de Vente signées

Indiquez dans ce cadre vos remarques et/ou demandes particulières que nous nous efforcerons de satisfaire

Date et signature :

Cadre réservé au Comité de la Foire AR

De A M
M € R

Adresse postale : Comité de la Foire de Craponne 1 place Charles de Gaulle – Boîte 33 - 69290 CRAPONNE
Dépose courrier : Boîte 33 dans le bloc des boîtes aux lettres associatives sur le côté gauche de la Mairie.

Siège Social : 1 Place Charles de Gaulle – 69290 CRAPONNE – Boîte Postale Mairie N° 33

Tél. : 07-72-10-84-01 – courriel : foiredecraponne@gmail.com

Blog <http://foirevidegreniercraponne.blogspot.fr/>

Foire et Vide grenier 2026 Conditions générales de vente Année 2026

Article 1 : Organisation :

La Foire de Pentecôte est composée du :

- Secteur Foire exclusivement réservé aux professionnels inscrits aux R.C.
- Secteur Vide grenier pour les brocanteurs professionnels et les particuliers

La vente d'animaux, d'armes même de collection et de couteaux même décoratifs sont formellement interdit sur tout le périmètre de la Foire et Vide grenier.

Article 2 : Réservation emplacement :

- La participation à la Foire et/ou Vide grenier est soumise à réception préalable de dossiers d'inscription complets. Ceux-ci sont transmis par mail aux exposants présents l'année précédente ou disponibles sur demande.

Pour les professionnels du secteur de la foire, ils disposent d'un délai de 30 jours pour répondre et conserver leurs emplacements de l'édition précédente.

Article 3 : Véhicule et stand :

- La longueur du véhicule ne doit pas dépasser la longueur totale du stand. Il convient donc à l'exposant de vérifier cette adéquation avant de transmettre son dossier de réservation.

* Le non-respect de cette règle entraîne l'évacuation du véhicule du stand vers un parking hors du périmètre de la manifestation.

- **ATTENTION le stationnement des véhicules peut être sur les trottoirs (~20cm) l'exposant doit vérifier la hauteur du bas de caisse de sa voiture (aucun agrès ne sera fourni pour monter sur le trottoir).**

- Aucune sortie de véhicule n'est autorisée avant 18h, sauf cas d'urgence justifiée et sur décision des autorités de secours.

Article 4 : Opération Propreté :

- Dans le cadre du respect de l'environnement, les emplacements sont fournis propres avant l'installation de chaque exposant. Le Comité de la Foire fournit des sacs poubelles à chaque exposant pour lui permettre de mettre ses détritiques et déchets et lui faciliter le transport à la fin de la manifestation.

- A leur départ, les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre, sans invendus, détritiques, papiers, cartons et poubelles.

* Le non-respect de cette règle entraînera pour les professionnels l'encaissement du chèque de caution et pour les particuliers une obligation de nettoyage.

Article 5 : Annulation et remboursement :

- Le remboursement du montant de la réservation est effectué dans les cas suivants :

- annulation de la Foire et/ou du vide grenier suite à décision des autorités préfectorales et locales.

- à la demande de l'exposant avant la réception du mail de confirmation de la complétude de son dossier.

Le Comité de la foire

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

☐ J'accepte les conditions générales de vente

Nom, prénom :

Le :

Signature

ATTESTATION POUR LE VIDE GRENIER EXPOSANT NON PROFESSIONNEL

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LE VIDE GRENIER

Vente au déballage organisée par le **Comité de la Foire de Craponne** le **lundi 25 mai 2026**.

Attestation sur l'honneur : Je soussigné (e) *nom-prénom – date et lieu de naissance – adresse*

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune vente de même nature
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature : *lieu et date*

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à *lieu* – *date et signature*